

# Alerte : un ransomware sur Android trompeur arrive à échapper aux antivirus



Alerte :  
un  
ransomware  
sur  
Android  
trompeur,  
arrive à  
échapper  
aux  
antivirus

**Des chercheurs en sécurité ont trouvé un ransomware pour Android, capable d'éviter la détection par les antivirus. Il n'est dans l'absolu pas considéré comme très dangereux mais, comme certains malwares actuels, pourrait représenter une tendance.**

L'histoire des malwares n'est pas nouvelle. Si l'on en croit un rapport publié en février par Eset (éditeur notamment de NOD32), le nombre d'attaques par ce vecteur a augmenté de 50 % en 2016 sur la plateforme de Google. Une conjonction de facteurs en est responsable, mais l'utilisation des boutiques tierces et les méthodes visant à tromper l'utilisateur sont clairement les plus présentes.

**Des évolutions que l'on retrouve dans un nouveau ransomware découvert par la société ZScaler.**

Rappelons – s'il est encore besoin de le faire – qu'il s'agit d'un logiciel malveillant dont l'objectif est de chiffrer les données de l'utilisateur puis de lui réclamer une rançon. Il peut payer et avoir une chance de les retrouver, ou refuser et faire avec les conséquences. Les sauvegardes régulières et une bonne hygiène informatique sont les deux seules armes vraiment efficaces contre ce type de menace.

**Un compte à rebours de quatre heures**

...[lire la suite]

---

**Notre métier :** Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur  
: <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Réagissez à cet article

**Source : *Android : un ransomware trompeur arrive à échapper aux antivirus***